

LE MESSERO' LIEN

- Bulletin municipal de Messery -



N°5
HIVER 2025

LES FONDS FRONTALIERS

La mairie vous informe | p. 8

LE LAC, UN ÉCRIN PROTÉGÉ

Dossier | p.10

LE TRAVAIL EN BIBLIOTHÈQUE, C'EST QUOI ?

Bibliothèque, ludothèque | p.16



8

LA MAIRIE VOUS INFORME
LES FONDS FRONTALIERS

16

BIBLIOTHÈQUE, LUDOTHÈQUE
LE TRAVAIL EN BIBLIOTHÈQUE, C'EST QUOI ?3
EDITO4
RETOUR EN IMAGES7
LA MAIRIE VOUS INFORME9
AFFAIRES SCOLAIRES10
DOSSIER12
AMÉNAGEMENT - URBANISME13
ENVIRONNEMENT15
VIVRE ENSEMBLE16
BIBLIOTHÈQUE - LUDOTHÈQUE17
DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS19
L'AGGLO VOUS INFORME20
AGENDA**Mentions Légales**

Parution : Janvier 2026

Dépôt légal : À parution

Editeur : Mairie de Messery

Imprimeur : Imprimerie UBERTI JOURDAN - 144 Avenue du Mont Blanc, 74130 BONNEVILLE

Directeur de publication : Serge BEL, maire

Responsable rédaction : Nathalie VUARNET, 1ère adjointe

Création : Service communication et Nathalie Vuarnet

Rédacteurs : Serge BEL, Amélie COLLOMB, Priscilla DURAN-MULAS, École Les Petits Crayons, Farandole, FC Léman, Emilie GRAND, M'Essert-rit, Léa OSSEDAT, Thomas SEVESTRE, TAM, Grégoire THIEFFRY, Thonon Agglo, Nathalie VUARNET

Crédits photos : Alexandre CLEMENT, Priscilla DURAN-MULAS, École Les Petits Crayons, Farandole, FC Léman, Emilie GRAND, M'Essert-rit, Léa OSSEDAT, Sébastien SALVAGNY, Nathalie REYNAUD, TAM

Les publications transmises par les associations sont sous leur seule responsabilité et n'engagent pas celle de la commune.

Mesdames et Messieurs, chers concitoyens,



Le conseil municipal a été élu le 15 mars 2020 dans le contexte de la Covid, le soir même le couvre-feu était instauré. Il faudra attendre mai 2020 pour voir l'installation du nouveau conseil. Les années 2020 et 2021 seront émaillées de sérieuses difficultés sanitaires qui ne nous ont pas facilité la tâche.

Le retour à la normale s'est fait au fil du temps et selon la levée des obligations.

Il faut vous en souvenir...

Ce mandat a été très dense et dur, nous avons eu une activité et une actualité riche jusqu'à aujourd'hui avec des rebondissements sur plusieurs dossiers, des résultats mitigés, pas toujours suivis de conclusion positive pour la commune et pour moi-même, souvent nous avons été mis en cause pour des intérêts purement personnels. Le rôle du maire est essentiel mais particulièrement difficile et délicat aujourd'hui, un véritable sacerdoce, il lui faut avoir une grosse dose de patience, de diplomatie, d'écoute, de courage, être prêt à défendre l'intérêt général avec la certitude de prendre des coups aux propres comme aux figurés. Savoir bien s'entourer et surtout assumer et gérer sans partage son rôle de chef du personnel, ne jamais laisser personne interférer sans quoi le travail et l'ambiance se dégrade très vite.

Le statut d'élu doit évoluer, il faut plus protéger le Maire, reconnaître ses capacités, respecter la personne et le mandat qu'il porte au nom de tous, alléger ses responsabilités en prenant un maximum de décision collégiales, partager les décisions qui ne peuvent plus reposer sur les seules épaules des maires. Ne surtout pas oublier que ce n'est pas un professionnel !

•• NE SURTOUT PAS OUBLIER QUE CE N'EST PAS UN PROFESSIONNEL ! ••

Au terme de mes mandats je peux dire que c'est avec une certaine humilité, l'esprit libéré que je laisse ma place. Certes il reste à faire, si j'ai fait avancer des idées et encourager les élus dans leurs actions, j'en suis particulièrement fier, pour autant, je constate aujourd'hui que l'être humain nous surprendra toujours.

Je garderai comme principales satisfactions, la création du comité consultatif, le CMJ, les nombreuses acquisitions forestières. Le SIVU de l'école avec Nernier. Le dossier de la Plage qui ne fait que commencer.

J'ajouterais le mandat de vice-président à Thonon Agglomération, j'ai beaucoup appris et aimé le travail sur l'eau, l'assainissement et la protection du milieu naturel.

Je ne vous partagerai pas mes déceptions, j'ai trop souffert de certaines situations et nous ne sommes pas là pour baver et pleurer...

A ceux qui m'ont accordé leurs confiances et encouragements je veux les remercier de m'avoir fait crédit et j'adresse aux élus du conseil municipal sans distinction, aux agents de la commune, du SIVU, de l'agglo, aux partenaires institutionnels mes félicitations pour le soutien et travail énorme accompli.

Quand on devient adulte, il faut avoir de l'indulgence avec les autres et savoir se remettre en question et de temps en temps, regarder dans le rétroviseur pour ne pas oublier d'où on vient.

Bonne et Heureuse année 2026 à toutes et tous !

Vive Messery !

Serge BEL
Maire de Messery



La mairie vous accueille

Mairie de Messery
Place de la mairie - 74140 MESSERY
04.50.94.71.57 - accueil.mairie@messery.fr

Lundi : 8h30 - 12h et 14h - 18h
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h

 www.messery.fr
 mairie de messery

M'ESSERT RUN

Association M'Essert-rit, 24 novembre

158 participants

Quelle surprise de voir les inscriptions se multiplier ! Nous avons été ravis de constater que ce type d'événement intéressait les habitantes et habitants de Messery.

Merci de nous avoir fait confiance !

3 associations

M'Essert Rit, jeune association, a pu compter sur 2P2R pour la signalisation du parcours et la fermeture temporaire des routes. Quant à la buvette, c'est Farandole qui a fait part de son expérience.

Merci à ces deux associations.

170 tartiflettes

Nos valeureux cuisiniers, Emilie et Julien, ont réussi le défi de cuisiner 170 portions d'une excellente tartiflette, au four à pain. Heureux de voir une flambée dans l'âtre du four, les participants ont également pu profiter des talents culinaires de nos bénévoles.

Bravo à eux.



Fermeture des routes à Essert

Pour les besoins de la course, il nous a été nécessaire de fermer quelques routes d'Essert durant quelques heures. Nous remercions également les habitants pour leur compréhension et leur soutien.

L'association M'Essert Rit se tient à disposition des habitants en cas de questions ou de remarques.



Une première pour nous

Le 23 novembre, l'association M'Essert Rit organisait pour la première fois un événement sportif pour les habitantes et habitants de Messery et environs.

Plusieurs formules étaient proposées ; Deux courses de 5km et 10km, une marche de 5 km et une course enfant gratuite de 200 mètres autour du champ de foire. Malgré des prévisions menaçantes, la météo a finalement été clémente et les différentes courses ont pu se dérouler sans embûches.

Les commerçants du village, la pharmacie Lombard, Pizz'Amore et l'institut Esthetica, ainsi que le David Lloyd de Veigy, ont mis à disposition différents lots. Ceux-ci ont été offerts lors d'un tirage au sort. Nous les remercions chaleureusement.



MARCHÉ DE NOËL

Le samedi 13 décembre, la commune organisait son premier marché de Noël en collaboration avec le CCAS et l'association 2P2R.

L'après-midi a été rythmé par "Les Faëries de Noël" de la cie Histoires 100 fins et par les contes de nos bibliothécaires. Le public a pu déambuler dans un décor de Noël et profiter des crêpes et autres marrons chauds dont les bénéfices étaient reversés au Téléthon. La journée s'est clôturée dans une ambiance festive avec un concert d'Harmonie Gospel dans l'église du village.



Une vingtaine d'exposants étaient présents pour inaugurer ce premier marché de Noël. Expérience à renouveler !



De jolies décos de Noël, fabriquées à la main par des brodeuses bénévoles, ont été vendues au profit du Téléthon.



RETOUR EN IMAGES SUR LA BIBLIOTHÈQUE



Septembre

Braderie :

Le public (et le soleil !) étaient au rendez-vous de cette première édition des Biblio'puces. Prochain rendez-vous le mercredi 1er Juillet 2026 pour faire des bonnes affaires à l'ombre de nos livres (plus de détails prochainement).



Octobre

Les Contes du Festival des P'tits Malins :

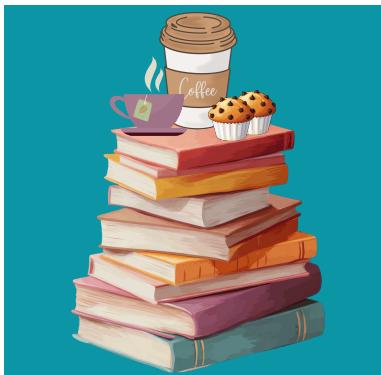
25 P'tits malins répartis en 2 équipes sont venus chercher... et trouver la clé pour ouvrir la porte aux histoires.



Octobre

Spectacle Coquelicot FM, Cie Une autre Carmen,

dans le cadre du dispositif Bib'en scènes (soutenu par la bibliothèque départementale Haute-Savoie Biblio). 40 petits et grands curieux ont pu rêver éveillés devant un beau livre-objet, en écoutant une radio drôle et tendre qui invite à chanter et à partager un moment en famille.



Novembre

Café littéraire

Présentation de la rentrée littéraire d'automne 2025.

18 lecteurs sont repartis enchantés de cette matinée attendue avec impatience par nos usagers. Pari réussi pour les bibliothécaires, qui vous donnent rendez-vous le samedi 21 mars pour vous présenter la rentrée littéraire d'hiver 2026 et leurs coups de cœur !



Décembre :

Le Manoir des Contes

lors du Premier Marché de Noël de Messery.

Les bibliothécaires ont offert 2 séances de lecture de contes. Une trentaine d'enfants sont venus savourer ces lectures-cadeaux dans un décor féerique.



VOEUX 2026

À l'occasion de ses derniers voeux, le maire Serge BEL a remercié l'ensemble des ses collaborateurs pour tout le travail accompli durant ces dernières années : élus, agents, homologues, collègues, etc.

OÙ COMMUNIQUER ?

Pour rappel, la commune met à disposition des espaces pour que les associations puissent faire leur communication. Elles peuvent utiliser le grand panneau situé sur le rond-point à l'entrée du village côté Yvoire pour fixer des banderoles ou des affiches. Côté Douvaine, les associations peuvent utiliser les barrières situées le long du rond point.

Depuis le mois de novembre, la commune a également mis à disposition un panneau de libre expression, situé au centre du village à proximité de la croix, pour afficher leurs évènements.



DE NOUVEAUX LOCAUX À DOUVAINÉ

De nouveaux locaux ont ouvert leurs portes, au 18 rue du Marché, sous les arcades, à Douvaine. Ils accueilleront les permanences de **France Services** de Thonon Agglomération ainsi que l'**Office de Tourisme Intercommunal Destination Léman**.

Permanences France Services :

tous les lundis de 9h à 11h30 et de 13h à 16h.

Permanence du juriste itinérant de l'Antenne de Justice et du Droit :

tous les lundis de 9h à 11h

et d'autres permanences liées à l'habitat (demandes de logement social et aides à la rénovation) ou des conseils sur l'usage des outils numériques avec la médiation numérique



RAPPEL

Entre le 1er novembre et le 31 mars, il est obligatoire d'équiper son véhicule en pneus hiver ou de détenir des chaînes ou chaussettes à neige, dans certaines communes des massifs montagneux (Alpes, Corse, Massif central, massif jurassien, Pyrénées, massif vosgien). 34 départements, dont la Haute-Savoie, sont soumis à l'obligation

ÉLECTIONS



Pour rappel, les habitants de Messery seront appelés aux urnes le dimanche 15 mars 2026 (1^{er} tour) et 22 mars 2026 (2nd tour) pour élire la prochaine équipe municipale.



ATTENTION :

Afin de rééquilibrer les bureaux de vote, certains électeurs ont été transférés sur un autre bureau de vote et recevront donc une nouvelle carte d'électeur.

Sont concernés :

- Le chemin des Bugnon (dans son intégralité)
- La rue de Vérêt (une partie seulement)
- Le chemin de la Pierre (une partie seulement)

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au mercredi 4 février 2026 si vous vous inscrivez en ligne et jusqu'au vendredi 6 février 2026 si vous vous inscrivez en mairie.

ETAT-CIVIL

Mariages :

Charlène Ferreiro Fernandez et Mohamed Belhaouchat, le 6 décembre 2025

Depuis le 25 mai 2018, le règlement général sur la protection des données est entré en application. Ce règlement prévoit, entre autres, que les données personnelles ne peuvent plus être rendues publiques sans un consentement écrit de la personne concernée. Cette réglementation s'applique également aux publications de l'état-civil dans les bulletins municipaux. Dès lors, les publications de naissances, mariages et décès sont soumis à autorisation écrite et signée de la part des personnes concernées ou, dans le cas d'un décès, de la part d'un proche.

Désormais, si vous souhaitez que votre évènement de vie soit publié dans notre journal municipal, nous vous invitons à renseigner un bulletin disponible en mairie.

INFOS



- CCAS : les personnes atteignant l'âge de 70 ans en 2025 sont invitées à se faire connaître auprès du service accueil de la mairie pour bénéficier des avantages dus à leur âge (voyage, repas, colis...).
- Pour obtenir la liste des assistantes maternelles agréées ou des jeunes faisant du baby-sitting, renseignez-vous à l'accueil de la Mairie au 04.50.94.71.57 ou consultez le site internet.

Expression groupe minoritaire :
Pas d'article transmis

LES FONDS FRONTALIERS

Une ressource essentielle au développement des communes



Qu'est-ce que la Compensation Financière Genevoise (CFG) ?

Souvent dénommée "Fonds frontaliers", la CFG résulte d'un accord transfrontalier mis en place en 1973 entre la France et le canton de Genève, qui est le seul canton de la Confédération à garder $\frac{1}{3}$ de l'impôts des frontaliers. La CFG correspond donc à une contrepartie versée par ce canton aux seuls départements de l'Ain et de la Haute-Savoie (et leurs communes) qui accueillent des frontaliers et ne perçoivent pas les impôts sur le revenu puisque les frontaliers genevois paient leurs impôts à la source en Suisse. Cette dernière représente chaque année 3.5% de la masse salariale brute des frontaliers.

La CFG a atteint en 2025 un montant record : 396 millions de francs suisses, soit environ 416 millions d'euros (selon le taux de change).

Et à l'inverse, il faut savoir que la France rétrocède près de 4.5% de la masse salariale des frontaliers d'autres cantons (Vaud, Valais, Neuchâtel...) qui ne perçoivent pas l'impôt à la source des frontaliers franco-suisses.

Gouvernance de la Compensation Financière Genevoise ?

La CFG fait l'objet d'échanges réguliers entre les autorités françaises et genevoises, afin que les ressources soient utilisées conformément à l'esprit de l'accord, pour soutenir le développement régional et améliorer la qualité de vie dans le bassin franco-genevois.

Comment est calculée la Compensation Financière Genevoise ?

La compensation s'élève à 3,5 % de la masse salariale brute des personnes qui habitent dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et travaillent à Genève, quelle que soit leur nationalité. Cette somme est basée sur le total des salaires versés aux travailleurs frontaliers par leurs employeurs genevois, et non sur l'impôt à la source prélevé en Suisse.

Le 29 janvier 1973, la Confédération suisse, au nom du canton de Genève, et la République française ont signé l'accord sur la compensation financière relative aux frontaliers travaillant à Genève. Cet accord reconnaît l'existence d'un bassin de vie commun entre Genève et les régions françaises voisines et prévoit une compensation financière versée chaque année par le canton de Genève à la France.

À quoi sert la Compensation Financière Genevoise ?

Le montant est versé par Genève à la Banque de France, qui le répartit aux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Ces derniers le distribuent sur leur ressort territorial, notamment aux communes en fonction du nombre de résidents frontaliers. Ils alimentent ainsi le budget général des communes, pour développer les infrastructures et les services publics locaux. Une part importante des fonds est également allouée par les départements aux intercommunalités et aux projets structurants et prioritaires qui bénéficient à l'ensemble de la région. Ces projets incluent souvent des initiatives visant à améliorer la mobilité, l'aménagement du territoire, la gestion des ressources naturelles et la qualité des services publics régionaux, tout en renforçant les liens économiques et sociaux au sein du bassin de vie transfrontalier.

Répartition entre les deux départements :



76.7% Haute-Savoie

23.3% Ain

ÉCOLE LES PETITS CRAYONS

Course ELA



Jeudi 16 octobre 2025, nous avons participé à la course ELA (Association Européenne contre les Leucodystrophies).

Du CP au CM2, nous avons couru autour de l'école des Petits Crayons pendant 45 min. Au total, nous avons effectué 1648 tours, parcouru 906 km et collecté 902 euros pour l'association.

Rencontre avec un auteur pour Le Festival des P'tits Malins

Le 17 Octobre les classes de CP de Mme Barras, de CP-CE1 de Mme Milot et de CE1-CE2 de M. Laurain ont eu le bonheur de recevoir M. Bernard Villiot, l'auteur du magnifique livre : « le prince et le grand chêne ».

Cette histoire nous emmène dans un royaume protégé par un chêne majestueux, mais le désir de pouvoir va emporter tout sur son passage et faire de ce domaine une ruine, en abattant cet arbre protecteur.

Heureusement, la raison l'emportera, et les natures humaines, végétales et animales pourront à nouveau vivre en harmonie.

Porté par de magnifiques illustrations de Pierre Breton, ce livre nous emporte et nous questionne sur des questions essentielles et actuelles.

Les enfants et l'auteur ont pu échanger pendant de longues minutes, poser leur questions, M. Villiot prenant le temps de leur répondre avec chaleur, humanité et humour !

Alors, merci à lui et aux enfants, pour ce magnifique moment partagé !

Nous remercions aussi chaleureusement la mairie qui a fourni gracieusement un exemplaire du livre à chaque enfant de CP !



LAC LÉMAN : UN ÉCRIN PROTÉGÉ

Le Lac Léman forme, avec ses 167 km de rives et ses 309 m de profondeur maximale, une véritable mer intérieure. On retrouve sur ses rives toutes les caractéristiques rencontrées sur un rivage marin : port de plaisance et de pêche, dunes lacustres, delta, voie de migration et zone de refuge pour l'avifaune. Il est, à l'échelle européenne, une escale majeure pour les oiseaux d'eau migrateurs et hivernants puisque c'est la deuxième zone d'hivernage en France après la Camargue.

Les principales activités humaines sur le Léman sont la pêche (professionnelle et de loisirs) et le tourisme (baignade, navigation, thermalisme).

L'urbanisation est la plus grande menace qui pèse sur les rives du lac Léman. Sa rive française ne présente pratiquement plus de caractéristiques naturelles. L'urbanisation et le développement des activités nautiques en sont les causes principales. Les remblais, les murs, les constructions, les aménagements de port et de plages dénaturent les rives. Cela a pour conséquence immédiate la disparition des roselières. Du fait de la disparition de leurs habitats, de moins en moins d'oiseaux viennent y nicher.

le 24 avril 2006, des zones du Léman ont été classées par l'Europe site Natura 2000, avec une Zone de Protection Spéciale (ZPS).



L'objectif : assurer le maintien ou la restauration des milieux naturels, des espèces sauvages, animales ou végétales, reconnus d'intérêt européen.





Sortie d'observation



Domaine de Guidou

330 hectares terrestres

9 habitats d'espèces végétales et de plusieurs espèces animales d'intérêt européen

2^e zone d'hivernage d'importance en France après la Camargue

44 espèces d'oiseaux d'intérêt européen (en 2011). L'ensemble du lac Léman est une escale majeure pour les oiseaux migrateurs

Site Lac Léman

Surface totale 1 376 ha

Communes concernées : 8
Anthy-sur-Léman, Chens-sur-Léman, Excenevex, Messery, Margencel, Sciez, Thonon-les-Bains, Yvoire.

Gestionnaire du site : Thonon Agglomération

Caractéristiques du site

Il est principalement lacustre !

76 % d'eau douce

10 % de forêts

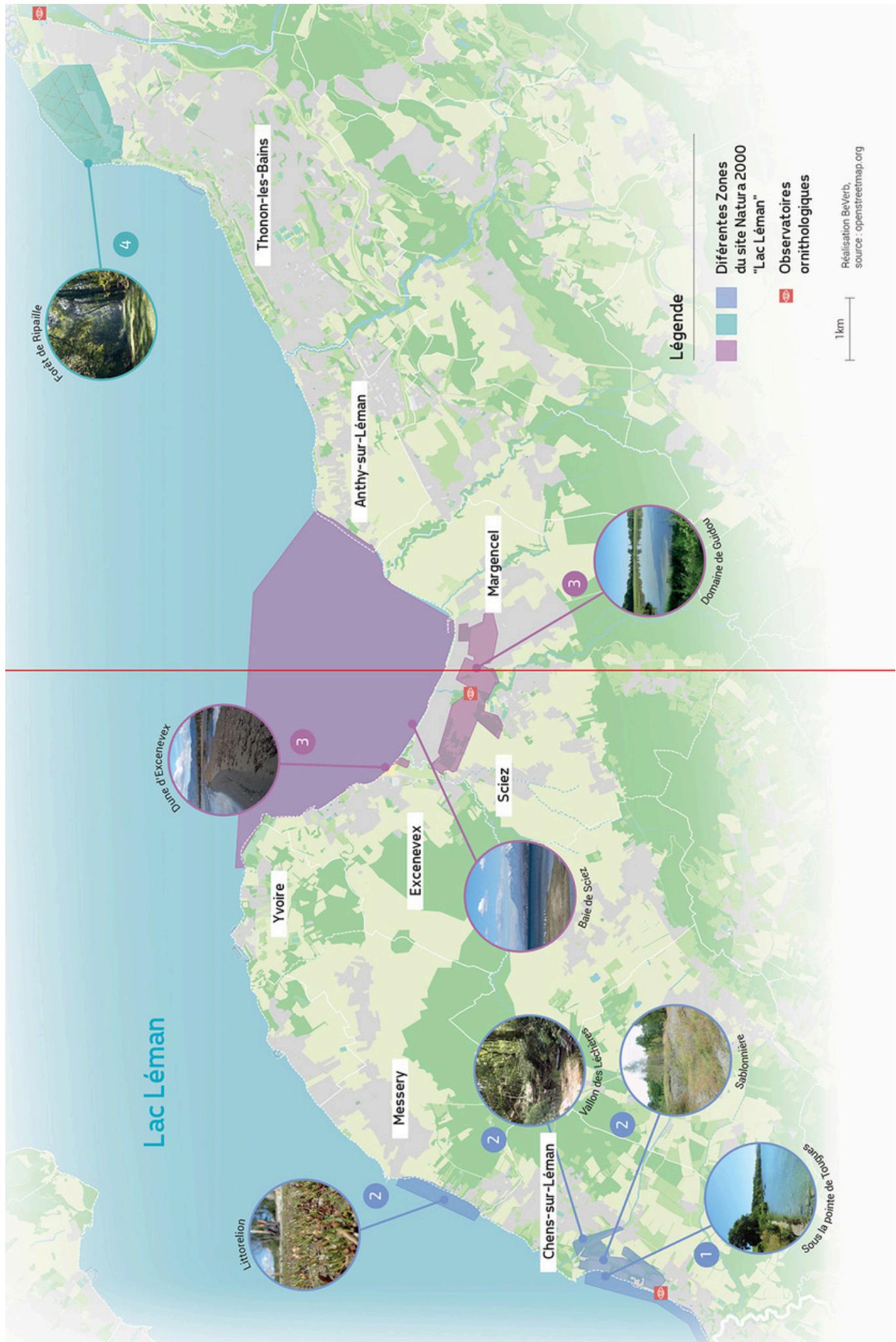
6 % de prairies humides

4 % de parcelles agricoles

1 % de dune-plages

Les différents secteurs

- 1 Secteur de Chens-sur-Léman :**
 - La frange littorale entre la Pointe de Touges et la commune d'Hermance (Suisse).
- 2 Secteur de Messery – Chens-sur-Léman :**
 - La frange littorale entre la pointe de Messery et la limite communale avec Chens s/ Léman,
 - Le vallon des Léchères,
 - La Sablonnière.
- 3 Secteur de la Baie de Sciez – domaine de Guidou**
- 4 Secteur de la forêt de Ripaille**



SERVICE URBANISME

Fermé temporairement

Pour des raisons de santé, le service urbanisme de la mairie sera fermé au public jusqu'au 15 février 2026.

Vos demandes sont à transmettre par courriel à l'adresse urbanisme@messery.fr

Elles seront traitées et une réponse y sera apportée dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions pour votre compréhension.



LES AUROTISSATIONS D'URBANISME EN 2025

Statistiques à Messery



Permis de Construire

- 22 nouveaux permis (PC) déposés : 11 accordés, 3 refusés, 1 annulé, 7 encore en instruction
- 9 Permis modificatifs et/ou transfert déposés



Permis de démolir



Permis d'aménager modificatif



Déclarations préalables et 3 modificatives



Certificats d'urbanismes (CU) dont 3 opérationnels



Déclarations d'intention d'aliéner (DIA) reçues

CHANTIER

Le réaménagement de la plage



Avant la saison d'été, les Services Techniques de la commune réaménagent la plage pour le confort de tous :

- Suppression de toutes les vieilles barrières en bois et remplacement par des piquets en châtaignier, sur lesquels est fixé de la ganivelle d'1 mètre
- Reprise de toutes les allées du parking (nivelage) et épandage de gravier propre
- Installation d'un emplacement propre pour les deux roues (motos & vélos)
- Délimitation de 3 places de parking handicapé
- Réinstallation de la signalétique et des panneaux d'instruction et de sécurité,
- Plantation d'arbres pour l'ombrage
- Débroussaillage et taille des végétaux de la petite plage située en direction de Nernier, le long du "Chemin Littoral" (arrachage des ronces et re-talutage)



LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES

Frelons asiatiques, chenilles processionnaires et moustiques tigres : soyons vigilants !

La lutte contre les espèces dites "invasives" est l'affaire de tous et chacun a un rôle à jouer dans la sauvegarde de la biodiversité.

Les frelons asiatiques



Les frelons asiatiques sont une vraie menace pour l'environnement puisque l'insecte exerce une prédation chez certaines espèces animales, notamment l'abeille domestique.

Le reconnaître :

Il est reconnaissable à sa tête orange et noire. Contrairement à son cousin européen, il n'a qu'une seule tache jaune sur l'abdomen.

Les bons réflexes :

- Ne vous approchez pas à moins de cinq mètres. C'est la distance à partir de laquelle le frelon se sent menacé.
- Ne secouez pas non plus les branches sur lesquelles il est accroché.

Signalement :

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques dans l'espace public, signalez-le. Si le nid se trouve sur le domaine privé, il est de la responsabilité des propriétaires des lieux de faire appel à une entreprise spécialisée dans la destruction des nids de frelons.

Il est fortement conseillé de faire appel à des professionnels.

Les moustiques tigres



Face à la recrudescence des cas de dengue, depuis le 1er janvier 2024, Santé publique France appelle à la vigilance de tous pour limiter le risque de foyers sur le territoire.

Le reconnaître :

Reconnaissable à son aspect noir à rayures blanches, le moustique tigre peut être porteur de maladies (chikungunya, dengue et Zika...) et les transmettre à l'humain.

Attention, tout ce qui vole n'est pas moustique et tout moustique n'est pas un moustique tigre : il a des rayures noires et blanches (pas de jaune), sur le corps et les pattes ; il est très petit, environ 5 mm ; il pique le jour et sa piqûre est douloureuse.

Les bons réflexes :

- éliminez les endroits où l'eau peut stagner ;
- videz les récipients contenant de l'eau (arrosoirs, soucoupes, cache-pots...) ;
- changez l'eau de vos plantes et de vos fleurs chaque semaine ;
- vérifiez le bon écoulement de vos gouttières ;
- couvrez vos réservoirs d'eau (bidons, citernes, bassins...) et les piscines hors d'usage.

Signalement :

Si vous pensez avoir vu un moustique tigre, vous pouvez signaler sa présence sur le portail www.signalement-moustique.fr

Les chenilles processionnaires



Suivant la quantité de nids sur un arbre, leur développement peut entraîner sa perte.

Recouvertes de poils urticants, les chenilles peuvent représenter un risque pour l'homme et les animaux en provoquant des fortes irritations cutanées.

Le reconnaître :

La chenille processionnaire forme des « cocons » dans les arbres.

Cette chenille est la forme larvaire d'un papillon de nuit visible de juin à août. Elle se développe au cours de l'automne et de l'hiver sur les pins et se protège grâce à la soie qu'elle produit. Au mois de mars, elle sort de son nid, descend de l'arbre et suit sa procession pour se nourrir, faire des réserves et s'enterrer pour former sa chrysalide. Et c'est en juin que réapparaissent les papillons.

Les bons réflexes :

- Utilisez des traitements biologique ou chimique ;
- coupez la branche porteuse du nid et brûlez-la

(Attention faire des feux sur la commune est interdit. Il faut faire appel à un professionnel.)

- Installez des pièges et des nids à mésanges

“

L'ARBRE QUI FAIT DE L'OMBRE

Est-il possible d'abattre un arbre dans son jardin sans autorisation ?

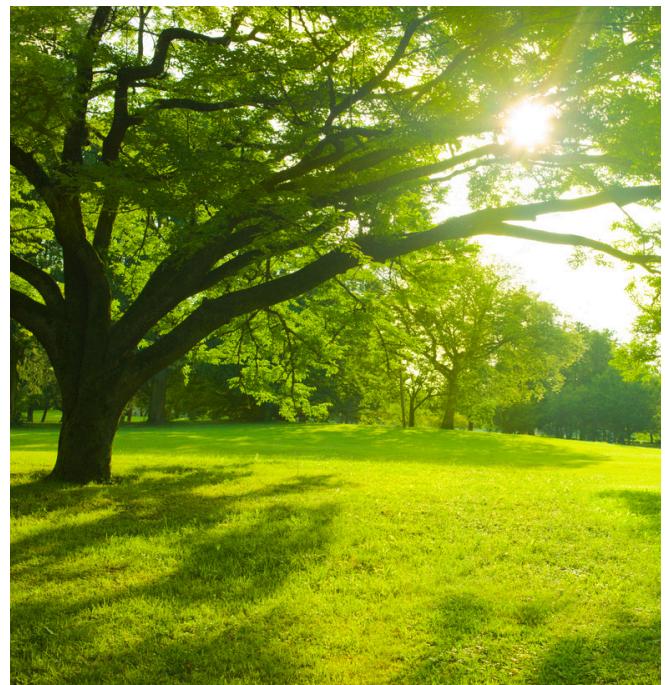
L'arbre qui fait de l'ombre à votre terrasse (ou à vos projets) n'est pas forcément à vous... du moins pas entièrement !

Avant de sortir la tronçonneuse, vérifiez bien la réglementation.

En France, la réglementation encadre strictement la coupe de certains arbres selon leur espèce, leur taille, leur âge ou leur localisation.

Depuis un arrêté de 1982, plus de 400 espèces végétales sont protégées en France métropolitaine

Certains arbres sont aussi protégés au niveau local via le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ils sont alors considérés comme des Espaces Boisés Classés (EBC). Dans ce cas, **l'autorisation de la mairie est obligatoire avant toute coupe, même dans votre jardin.**



QUE LA LUMIÈRE SOIT !



La LED en force

Depuis le 24 février 2023, les tubes fluorescents et les ampoules basse consommation ne peuvent plus être mis sur le marché. Les ampoules à incandescence avaient déjà disparu de la vente depuis 15 ans. Ces ampoules consommaient trop d'énergie.

Désormais, seules des LED sont vendues en magasin avec une palette de choix très large.



Le saviez-vous ?

Une LED (ampoule à diodes électroluminescentes) consomme jusqu'à 10 fois moins d'électricité qu'une ampoule à incandescence et 20 fois moins d'électricité qu'une lampe halogène



Comme de nombreux équipements de la maison (réfrigérateur, lave-linge, téléviseur, etc), les ampoules LED sont classées sur l'étiquette énergie en fonction de leur consommation d'énergie.

Les classes A+, A++ et A++, créées en 2011, ont été remplacées en 2021 par une échelle de A à G plus facile à comprendre en termes de consommation d'énergie et d'eau des appareils.

Le A indiquant l'efficacité la plus élevée et G la plus faible.

À titre de comparaison, les classes B ou C devraient, selon les catégories de produits, correspondre à l'ancienne classe A+++.



Pour un meilleur éclairage partout dans la maison, pensez à habiller vos murs et abat-jours avec des couleurs claires. Un mur ou un abat-jour sombre absorbe la lumière. Vous aurez alors besoin d'ampoules avec une plus forte luminosité, mais qui consomment aussi plus d'électricité.

Pour la santé des yeux, privilégiez les ampoules LED « blanc chaud ».

Leur spectre lumineux est moins riche en lumière bleue que les modèles « blanc froid ». L'Anses conseille aussi un éclairage indirect, avec plusieurs points de lumière dans la pièce, plutôt qu'un éclairage central et de forte intensité.



LE TERRITOIRE DOTÉ DE SON PREMIER CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Depuis 2025, Thonon Agglomération porte une nouvelle compétence, celle de la santé. Consciente des problématiques liées à la santé de ses habitants, elle a fait le choix de doter le territoire de son premier Contrat Local de Santé (CLS).

Cet outil est porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé et l'agglomération, et vise à améliorer la santé des populations et à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en proposant un plan d'action sur cinq ans.

A la suite de la réalisation du diagnostic local de santé en 2025 et au travail collectif mené avec les élus, techniciens, professionnels du soin et du médico-social et les citoyens, Thonon Agglomération a arrêté les 4 axes stratégiques prioritaires qui composent le CLS, à savoir :

- la prévention et la promotion d'une santé de proximité
- la santé mentale à tous les âges de la vie
- un environnement favorable à la santé
- un accès aux soins plus égalitaire.

Un plan d'action, arrêté fin 2025, sera mis en oeuvre sur les cinq prochaines années (2026-2030).

Le CLS promeut une approche globale de la santé et travaille sur l'ensemble des déterminants de santé.

Il porte des actions visant notamment à :

- promouvoir des comportements favorables à la santé : exercice physique, alimentation saine, réduction du temps d'écran, prévention des addictions
- renforcer le dépistage des cancers et les vaccinations
- améliorer le repérage précoce en santé mentale
- outiller en santé environnementale et créer un cadre de vie favorable à la santé notamment par un urbanisme favorable à la santé
- lutter contre l'impact sur la santé humaine des espèces invasives comme l'ambroisie, les moustiques, les tiques
- fluidifier les parcours de soin par une meilleure orientation de l'usager et éviter les ruptures de parcours
- favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé sur le territoire.

Les besoins actuels en matière de santé nécessitent la mobilisation de tous les acteurs de santé, c'est pourquoi le CLS est une démarche collective co-signée par l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, la Caisse Primaine d'Assurance Maladie de la Haute-Savoie, l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Haute-Savoie, les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé du Haut-Chablais et du Bas-Chablais (qui représentent l'ensemble des professionnels libéraux du territoire) et les Hôpitaux du Léman.



LE RELAIS PETITE ENFANCE



Rôle, missions et activités

Le Relais Petite Enfance (RPE) de Thonon Agglomération est un service de proximité, d'information, d'échanges et de rencontres gratuit à destination des familles, des assistant(e)s maternel(l)e)s et des gardes d'enfant à domicile. Il informe les parents et futurs parents sur les différents modes d'accueil existants sur le territoire. Il accompagne les professionnels tout au long de leur parcours. C'est également un lieu de sociabilisation pour les jeunes enfants grâce aux ateliers d'éveil proposés en matinée.

Le RPE de Thonon Agglomération couvre les communes d'Allinges, Armoy, Brethonne, Cervens, Chens-sur-Léman, Draillant, Fessy, Loisir, Lully, Le Lyaud, Massongy, Messery, Nernier, Orcier, Perrignier, Veigy-Foncenex et Yvoire.

Les animatrices du RPE vous informent et vous accompagnent :

Pour les parents ou futurs parents :

- information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant et les démarches liées
- mise en relation avec les assistant(e)s maternel(l)e)s à travers une liste actualisée de leurs disponibilités
- accompagnement dans vos démarches administratives (contrat de travail, droits et obligations en tant que parent-employeur, aides financières)
- découverte des métiers de la petite enfance, de leurs conditions d'accès et des formations continues proposées.

Pour les professionnels de la petite enfance :

- proposition d'ateliers d'éveil pour créer du lien et des partages d'expériences avec les enfants et d'autres professionnels
- participation à des séances d'analyse de la pratique et des soirées thématiques afin de se professionnaliser
- réflexion et moment d'échange autour de l'enfant, de ses besoins et de son développement
- proposition de formation continue de proximité
- accompagnement dans vos démarches administratives (contrat de travail, droits et obligations)
- information sur les conditions d'accès aux métiers de la petite enfance

LE TRAVAIL EN BIBLIOTHÈQUE, C'EST QUOI ?

Accueil et accompagnement :

- Accueil du public
- Accueil des classes
- Renseigner/conseiller
- Inscriptions
- Prêts et retours
- Rangement

Animations :

- Messerolines 0-3 ans
- Heure du conte 4 ans et plus
- Café Littéraire adulte
- Ateliers , animations, etc.

Livres

- Mise en rayon

Animations :

- Recherches d'idées
- Préparation
- Communication
- Mise en place

Livres :

- Recherches pour achats
- Choix et commandes des ouvrages
- Equipement des livres
- Enregistrement dans le catalogue
- Lecture pour pouvoir conseiller
- Sélections de thématiques

Administratif :

- Réalisation et suivi du budget
- Recherche de partenaires
- Statistiques et bilan
- Gestion du site internet et des réseaux sociaux
- Accueil mailing et téléphonique

Réunions :

- Avec les élus
- Avec les bénévoles
- Avec les homologues du Chablais
- Avec la bibliothèque départementale
- Avec les partenaires

CE QUI SE VOIT



CE QUI NE
SE VOIT PAS



DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

TAM

Un cabaret à Messery

La troupe de théâtre de notre village, le TAM, vous invite à son cabaret !

Venez profiter de moments pétillants et de surprises musicales lors de nos deux représentations :

samedi 24 janvier à 20h et dimanche 25 janvier 2026 à 16h.

Rires, chansons et petits sketchs vous attendent pour un moment convivial et plein de bonne humeur.

Un entracte gourmand vous permettra de savourer boissons et petits encas avant de reprendre la soirée en beauté.

Venez partager un moment convivial et soutenir la création artistique de notre commune. Nous vous attendons nombreux !



FARANDOLE FÊTE NOËL



Un beau programme pour une très belle réussite collective, placée sous le signe du partage, de la convivialité et de la magie de Noël.



La magie de Noël a commencé dès l'arrivée très attendue du Père Noël, venu en calèche pour le plus grand bonheur des enfants. Les jongleurs lumineux et l'échassier de la troupe Les Saltimbanques de Sabaudia ont ensuite déambulé jusqu'à la salle des fêtes, offrant un moment féerique pour notre petit public.

Le spectacle des enfants a pris le relais avec beaucoup d'émotion : les maternelles ont enchanté l'assemblée par leur représentation pleine de tendresse, suivie de la chorale des primaires, chaleureusement applaudie. Un grand bravo aux enseignants pour leur implication et leur travail : c'est toujours un vrai bonheur de voir les enfants sur scène, toujours aussi adorables.

Quelques membres du bureau et des bénévoles ont également offert au public une scène culte du film Les Bronzés font du ski, revisitée en version théâtrale. Un moment plein d'humour qui a provoqué de nombreux rires dans la salle.

À cette occasion, l'APE Farandole a tenu à remettre un beau cadeau de Noël à chaque classe de l'école : une carte cadeau de 200 € destinée à l'achat de matériel créatif et pédagogique. Ce geste est rendu possible grâce à l'implication de tous les parents tout au long de l'année, que l'association remercie chaleureusement.



Côté gourmandises, la chorale des parents a joyeusement animé la file d'attente de la tartiflette, préparée par la Poêle Géante, contribuant à la convivialité de la soirée. Des sablés de Noël ont été réalisés à l'école par les enfants du CP au CM2 à l'aide des parents bénévoles, de quoi régaler tout le monde pour le goûter.

La fête s'est terminée en musique avec une boum de Noël organisée au premier étage, pour le plus grand plaisir des enfants... et des parents !

FC LÉMAN PRESQU'ILE

Une nouvelle année 2026 pleine de projets et de passion

Alors que nous abordons cette année 2026 avec enthousiasme, Le FC Léman Presqu'île vous adresse à toutes et à tous ses meilleurs vœux. Que cette nouvelle année apporte santé, réussite, nouveaux projets et de beaux moments de partage au sein de notre commune.

Le club tient avant tout à remercier chaleureusement l'ensemble des bénévoles, dirigeant(e)s et éducateur(trice)s qui œuvrent chaque semaine pour permettre à chaque licencié, des plus jeunes aux séniors, de pratiquer le football dans les meilleures conditions. Leur engagement, souvent dans l'ombre, est la véritable force du FC Léman Presqu'île. Sans eux, aucune séance, aucun match, aucune manifestation ne pourrait avoir lieu. Merci pour votre passion et votre disponibilité.

Le club en quelques chiffres et une dynamique prometteuse.

Cette saison, le FC Léman Presqu'île rassemble près de 250 licencié(e)s, dont 158 jeunes, et continue de renforcer son pôle féminin avec 16 joueuses inscrites. La première moitié de saison a été marquée par une ambiance très positive, portée par le plaisir de jouer et l'envie de progresser. Le club peut également compter sur l'implication de 40 dirigeant(e)s et éducateur(trice)s mobilisé(e)s chaque semaine, et 23 équipes engagées en championnat, des U7 aux séniors.

Le football, pas qu'un sport : un vecteur de solidarité

Comme chaque année, le FC Léman Presqu'île s'est mobilisé pour Octobre Rose, un moment fort de solidarité pour soutenir la lutte contre le cancer du sein. Grâce à une action collective, le club a pu remettre un chèque de 300 euros à l'association Dragon Ladies Léman, qui œuvre pour accompagner et soutenir les femmes touchées par la maladie. Un grand merci à toutes les personnes ayant participé à cette belle initiative.

Appel à bénévoles : rejoignez l'équipe !

Le club est en recherche de nouvelles bonnes volontés pour renforcer son équipe de bénévoles. Que ce soit en semaine pour prêter main-forte sur des tâches administratives, le week-end pour aider à tenir la buvette ou lors de nos manifestations, chaque aide est précieuse. Si vous souhaitez rejoindre cette équipe, merci d'envoyer vos nom, prénom, email et numéro de téléphone par mail : fclemanpresquile@gmail.com

Remerciements

Le FC Léman Presqu'île tient également à remercier chaleureusement la commune de Messery ainsi que ses services techniques pour leur soutien précieux tout au long de la saison.

Le club remercie également l'ensemble des partenaires pour leur soutien fidèle et leur contribution précieuse, qui permettent de développer les projets du FC Léman Presqu'île.

Ensemble, continuons à faire du FC Léman Presqu'île un lieu où le football rime avec passion, partage, lien social et convivialité. Très belle année sportive à toutes et à tous !



ACTUALITÉS des Associations

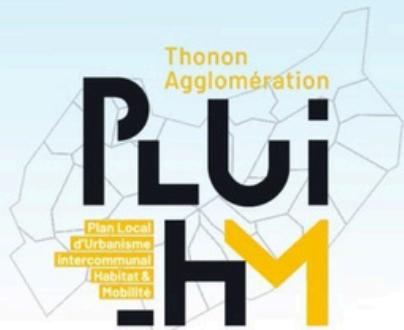
LOTO par le FC Léman
Samedi 7 février
Salle des fêtes l'Otrement



CARNAVAL de Farandole
Samedi 28 février
Nernier



LE PLUi-HM DE THONON AGGLOMERATION APPROUVÉ



une vision d'aménagement commune pour un territoire durable et solidaire

Après quatre années d'études et de réflexions fortement mobilisatrices, associant les 25 communes du territoire, les partenaires publics et les citoyens, le premier Plan Local d'Urbanisme intercommunal, valant Programme de l'Habitat et Plan de Mobilité, a été approuvé par le conseil communautaire le 16 décembre 2025. Document de planification stratégique, il englobe les principaux enjeux de développement du territoire, du bien vivre et de la cohésion dans l'agglomération : l'urbanisme est au cœur du document, tout comme les politiques de l'habitat, de la mobilité, et de transition écologique. Cette étape est symbolique et forte pour l'agglomération : pour la première fois, à travers ce socle, les élus communautaires se sont prononcés sur une vision commune du développement du territoire et de son organisation future.

Gouvernance et concertation, clés de la réussite du projet :

Tout au long des étapes qui ont rythmé la procédure, des instances politiques et techniques ont animé et nourri cette démarche afin, notamment, de garantir une collaboration continue des communes tout au long de l'élaboration du projet. A la suite de l'enquête publique menée en juillet 2025 et de l'avis favorable émis par la commission d'enquête le 5 septembre dernier, qui s'était assorti d'une réserve et de quelques recommandations, Thonon Agglomeration a procédé aux ajustements du projet. Ces modifications se sont appuyées sur l'analyse des avis des personnes publiques associées, des recommandations des communes (exprimées par délibération), les observations du public ainsi que des conclusions de la commission d'enquête elle-même. Elles n'ont pas remis en cause l'économie générale du PLUi-HM mais en améliorent la qualité et l'opérationnalité, en cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables intercommunal (PADDi).

D'ultimes étapes avant son application :

Le PLUi-HM entrera en vigueur courant janvier 2026, une fois achevées les mesures de publicité et formalités administratives. Il se substituera alors au PLUi du Bas-Chablais ainsi qu'aux huit PLU communaux encore en vigueur. L'ensemble des documents le constituant seront consultables sur le site internet de Thonon Agglomeration (thononagglo.fr).

THONON
agglomération

BOURSE 2026

PERMIS DE CONDUIRE 16-19 ANS

OBTEENEZ UNE BOURSE POUR PASSER VOTRE PERMIS ET PARTICIPEZ À UNE ACTION CITOYENNE

info Jeunes

INFO JEUNES - 04 50 35 62 29

www.thononagglo.fr

THONON
agglomération

Envie de partir à l'étranger ?

DÉPÔT DES DOSSIERS JUSQU'AU 30 MAI 2025

INFO JEUNES Thonon Agglo 04 50 26 22 23 04 50 35 62 29 bij@thononagglo.fr

OBTEENEZ UNE BOURSE POUR RÉALISER VOTRE PROJET !

info Jeunes eurodesk www.thononagglo.fr

SOLIDARITÉ HUMANITAIRE ETUDES JOBS SÉJOUR LINGUISTIQUE



AGENDA

JANVIER / FÉVRIER / MARS

Mercredi 14 janvier - 10h30

LES MESSEROLINES

Bibliothèque - 0-3 ans - Gratuit

Dans mon igloo

Histoires et comptines pour les petits

Vendredi 16 janvier - 20h

SOIREE JEUX

Ludothèque - À partir de 14 ans - Gratuit

Mercredi 21 janvier - 10h30

HEURE DU CONTE

Bibliothèque - À partir de 4 ans - Gratuit

Contes d'hiver

Samedi 23 janvier

séance à 18h30 et 19h15

SOIREE PYJAMA

Bibliothèque - À partir de 4 ans - Gratuit

Enfile ton pyjama et tes chaussons, prends un coussin, un plaid, tout ce qu'il te faut

pour être bien (sans oublier doudou !) et viens écouter des histoires

Jusqu'au 31 janvier

EXPOSITION DE NOËL

Espace Littorelle

Mercredi 11 février - 10h30

LES MESSEROLINES

Bibliothèque - 0-3 ans - Gratuit

Histoires et comptines pour les petits

Vendredi 27 février - 20h

SOIREE JEUX

Ludothèque - À partir de 14 ans - Gratuit

Samedi 28 février - 10h30

CAFÉ BD

Bibliothèque - Adultes - Gratuit

Découvrez et empruntez les nouveautés BD en avant-première !

Mercredi 11 mars - 10h30

LES MESSEROLINES

Bibliothèque - 0-3 ans - Gratuit

Histoires et comptines pour les petits

Dimanche 15 et 22 mars

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Salle des fêtes et espace Littorelle

Vendredi 19 décembre - 20h

SOIREE JEUX

Ludothèque - À partir de 14 ans - Gratuit

Samedi 21 mars - 10h30

CAFÉ LITTÉRAIRE

Bibliothèque - Adultes - Gratuit

Venez déguster les nouveautés de la rentrée littéraire d'hiver !

